

Pièces à fournir pour une demande de pacs

Les partenaires doivent en toute hypothèse fournir les pièces suivantes :

- Formulaire Cerfa n°15726*02 (convention de pacs)
- Copie intégrale ou extrait avec filiation de l'acte de naissance de moins de 3 mois (pour un partenaire étranger né à l'étranger, il pourra être de moins de 6 mois)
- Original et copie de la pièce d'identité (CNI ou passeport)
- Attestation sur l'honneur sur la résidence commune des partenaires et de l'absence de lien de parenté disponible sur le formulaire Cerfa n°15725*02*

Pièces complémentaires pour le partenaire divorcé ou veuf :

- Livret de famille de l'ancienne union avec la mention du divorce ou du décès (l'original et une copie devront être produits)
- Pour le partenaire veuf, la communication du livret de famille peut être remplacée par celle de la copie intégrale de l'acte de naissance de l'ex-époux avec mention du décès ou de la copie intégrale de l'acte de décès de l'ex-époux

Pièces complémentaires pour le partenaire étranger né à l'étranger :

- La traduction de l'acte de naissance par un traducteur assermenté ou une autorité consulaire.

Attention, selon le pays, le formalisme ne sera pas le même. L'acte devra ainsi être soit apostillé, soit légalisé, soit produit sans autre formalité : il convient de s'informer auprès de l'ambassade ou du consulat de France local.

- Un certificat de non-Pacs de moins de 3 mois.
- Un certificat de coutume indiquant que le partenaire étranger est, selon le droit local en vigueur, majeur, célibataire et juridiquement capable. Il doit être établi par l'autorité locale ou leur service consulaire en France.

Si le partenaire étranger réside en France depuis plus d'un an, il devra fournir une attestation de non-inscription au répertoire civil afin de vérifier qu'il n'est pas sous tutelle ou curatelle. Elle doit être demandée par courrier, fax, voire e-mail en cas d'urgence au Service central d'état civil, Répertoire civil, Ministère des affaires étrangères, 11, rue de la Maison Blanche, 44941 Nantes Cedex 09 (Fax : 02 51 77 36 99, e-mail : rc.scec@diplomatie.gouv.fr). Il pourra être demandé des pièces complémentaires selon le cas.